

MESURES DE PRÉVENTION DE LA COVID-19

Pour les étudiantes et étudiants *

Ces mesures de prévention de la COVID-19 visent à offrir un milieu sécuritaire propice à la poursuite des études pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants fréquentant le Collège. Elles sont basées sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Ces mesures sont évolutives et vous serez informés de tout changement ou mesure supplémentaire qui pourraient être applicables.

Rappelons que nous devons tous collaborer pour protéger notre santé. La responsabilité appartient donc à chacun de nous de respecter les mesures de prévention, d'adopter des comportements sécuritaires et enfin, de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique ainsi que celles des autres.



** Aucun cours ne se donne en présentiel au Campus de Varennes actuellement. Toutefois, nous vous tiendrons au courant des particularités à prévoir en fonction de l'évolution de la situation.*

*** Mise à jour diffusée le 20.08.2021 ***

Les modifications apportées depuis la diffusion du 13.04.2021 sont indiquées en surlignage jaune.

Quoi faire en cas de symptômes



- Ne vous présentez pas au Cégep si vous ressentez un des principaux symptômes compatibles avec la COVID-19* (fièvre, frissons, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou essoufflement, perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, mal de gorge, nez qui coule ou congestion nasale [nez bouché] de cause inconnue) ou au moins deux des symptômes secondaires (mal de ventre, nausées [maux de cœur] ou vomissements, douleurs musculaires généralisées ou courbatures inhabituelles sans raison évidente [non liées à un effort physique], mal de tête inhabituel, fatigue intense inhabituelle sans raison évidente, importante perte d'appétit, diarrhée). Vous devez communiquer avec le centre INFO-COVID au 1 877 644-4545 ou remplir l'autoévaluation en ligne pour savoir si un test est requis (<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca>). Si un test doit être passé, veuillez envoyer un courriel à l'adresse covid19@cegepst.qc.ca et transmettre une pièce confirmant la date du rendez-vous. En attendant le résultat, un suivi sera assuré par le Collège pour en informer vos professeurs qui communiqueront avec vous pour vous indiquer comment procéder.
- Si vous avez des inquiétudes concernant votre état de santé, communiquez avec le centre INFO-COVID au 1 877 644-4545 pour obtenir le soutien adéquat.
- Respectez les directives reçues par le centre INFO-COVID.
- Référez-vous au [site du gouvernement du Québec](#) pour obtenir davantage d'information.
- Advenant l'apparition de symptômes alors que vous êtes présent au Cégep, informez immédiatement votre enseignant. En cas de difficulté à joindre votre enseignant, contactez la sécurité ou rendez-vous directement à leur bureau. Vous devrez ensuite quitter le Collège, communiquer avec le centre INFO-COVID au 1 877 644-4545 ou remplir l'autoévaluation en ligne pour savoir si un test est requis (<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca>). Si un test doit être passé, veuillez envoyer un courriel à l'adresse covid19@cegepst.qc.ca et transmettre une pièce confirmant la date du rendez-vous. En attendant le résultat, un suivi sera assuré par le Collège pour en informer vos professeurs qui communiqueront avec vous pour vous indiquer comment procéder.
- Ne vous présentez pas au Cégep si vous avez été en contact étroit et prolongé avec une personne infectée. Vous devrez passer un test de dépistage et rester à la maison en attendant le résultat du test (communiquez avec le centre INFO-COVID au 1 877 644-4545 pour prendre rendez-vous ou prenez rendez-vous en ligne : <https://cv19quebec.ca/s/?language=fr&flow=asymptomatic>). Vous devez transmettre une pièce confirmant la date du rendez-vous à l'adresse covid19@cegepst.qc.ca. En attendant le résultat, un suivi sera assuré par le Collège pour en informer vos professeurs qui communiqueront avec vous pour vous indiquer comment procéder.

Pour plus de détails concernant la déclaration d'une absence en lien avec le COVID-19, consultez le document intitulé : *COVID-19 - Déclaration des absences pour les étudiantes et les étudiants (gestion des éclosions)*.

Advenant un cas déclaré au Cégep, nous nous assurerons de communiquer avec la Direction de la santé publique de la Montérégie qui nous donnera les consignes à suivre.

**Les symptômes ont été ajustés en fonction d'une récente publication sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).*

Quoi faire si tu as des conditions de santé particulière



Par mesure préventive et suivant les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec, l'étudiante ou l'étudiant qui a une condition médicale instable et qui est plus vulnérable aux conséquences de la COVID-19 (maladie cardiaque, hypertension, diabète, maladie respiratoire chronique, système immunitaire affaibli à la suite de problème de santé ou d'un traitement) ou l'étudiante qui est enceinte ou qui allaite doit contacter son médecin pour valider si de la formation hybride (en présentiel et à distance) convient à sa situation. Si le médecin détermine que l'étudiante ou l'étudiant ne peut poursuivre sa formation et fournit un billet médical le confirmant, l'étudiante ou l'étudiant doit en informer le plus rapidement possible son API (formation ordinaire) ou son CP (formation continue).

Mesures d'aménagement et d'organisation du Cégep



- Toutes les informations pertinentes se trouvent sur le site Web, dans la section *Coronavirus* : [Foire aux questions Covid-19 - Cégep de Sorel-Tracy \(cegepst.qc.ca\)](https://cegepst.qc.ca/foire-aux-questions-covid-19).

- Les cours se donnent en présence.
- Les rendez-vous pour les services offerts aux étudiants à la vie étudiante et au service de consultation se font en présence.
- Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps dans le Collège. Il doit donc être conservé en classe, sauf dans les situations suivantes seulement : s'alimenter (il faut le remettre dès que le repas est terminé), cours d'éducation physique pourvu que la distanciation soit respectée, cours de théâtre et cours de musique.

Dès votre arrivée au Collège, avant d'entrer :

- ✓ Portez un masque pour entrer au Collège;
 - ✓ Présentez-vous à une des stations de distribution de masques (aux entrées du Cégep);
 - ✓ Désinfectez obligatoirement vos mains à l'aide du gel antiseptique avant de toucher à quoi que ce soit;
 - ✓ Prenez un masque de procédure au distributeur et installez-le correctement sur votre visage (il doit couvrir la bouche et le nez). Pour les étudiants : vous devrez le porter en tout temps à l'intérieur du Cégep, donc le conserver en classe, sauf dans les situations suivantes : s'alimenter (il faut le remettre dès que le repas est terminé), cours d'éducation physique pourvu que la distanciation soit respectée, cours de théâtre et cours de musique. Pour le personnel : le masque de procédure peut être enlevé lorsque l'employé est assis à son poste de travail et en situation d'enseignement, pourvu que la distanciation soit respectée. Il est obligatoire dans toutes les autres situations;
 - ✓ Changez le masque de procédure s'il est mouillé ou souillé (ex. : éternuement dedans);
 - ✓ Il est conseillé de le changer après une durée d'utilisation de 4 heures consécutives.
- Les casiers seront disponibles. Ils seront attribués individuellement.

Hygiène des mains



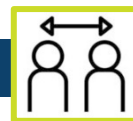
- Le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes demeure la mesure d'hygiène la plus importante pour prévenir la propagation du virus.
- L'utilisation d'un produit antiseptique est recommandée si le savon et l'eau courante ne sont pas disponibles.
- Un distributeur de gel désinfectant à base d'alcool accompagné d'instructions d'usage sera installé à chaque porte d'entrée. Le lavage des mains sera obligatoire avant de circuler dans le Collège.
- Les salles de toilettes sont munies de robinets sans contact et de papier essuie-main jetable afin de réduire les contacts avec les objets. Il est recommandé de conserver le papier utilisé pour essuyer vos mains pour ouvrir la porte. Une poubelle est installée à la sortie.
- Des bouteilles de gel désinfectant à base d'alcool seront mises à la disposition dans les aires communes.
- Il est obligatoire de se désinfecter les mains avant de prendre un masque de procédure dans les stations de distribution.

Étiquette respiratoire



- Toussez dans votre masque en plus de replier votre coude. Changez votre masque s'il est souillé.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche et votre masque avec vos mains qui pourraient être contaminées.

Distanciation physique



- **Nouvelles consignes :**
 - **Aucune distanciation physique dans les salles de classe.**
 - **Idéalement, une distance d'un mètre doit être maintenue entre les étudiants dans les aires communes.**
 - **Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les étudiants dans certains cas particuliers : dans la salle d'entraînement du centre sportif, entre les tables à la cafétéria et pour certaines activités comme le chant.**
- Évitez les contacts physiques (ex. : poignées de mains, accolades, etc.).
- Évitez de partager du matériel et des équipements (ex. : tablettes, crayons, outils, appareils de communication, etc.). Si un partage est inévitable, assurez-vous que le matériel est dûment désinfecté avant le prêt et au retour du prêt.
- Évitez de partager de la nourriture, vaisselle et ustensiles.
- Privilégiez l'échange de documents numériques plutôt que des documents papier.
- Évitez les rassemblements, même lors des pauses et des périodes de repas.
- Un service de cafétéria restreint et aménagé de façon à respecter la distanciation physique et les mesures d'hygiène sera offert. Si vous devez manger à la cafétéria, une fois assis à votre place, en respectant la distanciation, vous pourrez retirer votre masque le temps de manger ou de prendre votre consommation. Vous devez le remettre dès que vous avez terminé.
- Le mobilier a été prévu en conséquence de la distanciation, nous vous demandons donc de ne pas le déplacer.

Nettoyage et désinfection



- Des bouteilles de produit désinfectant et du papier essuie-main jetable seront fournis dans chaque département/service/local. La procédure de désinfection est indiquée sur les bouteilles.
- L'enseignant/l'étudiant sera responsable, en classe et dans les laboratoires, de l'entretien du matériel (bureau, chaise et équipements divers). L'entretien sera requis avant et à la fin de l'utilisation des biens mis à sa disposition. La procédure de désinfection est indiquée sur les bouteilles et des affiches ont été installées dans les classes et laboratoires.
- Pour les équipements qui sont utilisés par plusieurs personnes, comme une imprimante, l'utilisateur s'assurera de désinfecter le matériel avant et après l'utilisation.
- Les salles de toilettes seront nettoyées trois fois par jour.
- Les aires communes seront nettoyées et désinfectées régulièrement par l'équipe responsable de l'entretien ménager.
- Les surfaces de contact (ascenseurs, rampes d'escalier, poignées de porte, etc.) seront nettoyées et désinfectées quotidiennement.

**NOUS POUVONS TOUS CONTRIBUER À PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA COVID-19.
MERCI POUR VOTRE COLLABORATION!**